



inFOs

JUIN
2019

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les
Collectivités Territoriales

DESSINATEURS

Compte-Rendu CAP Nationale des Dessinateurs du 18 juin 2019

Table des matières

Déclaration liminaire.....	2
Ordre du jour.....	4
Déroulement de la CAP et réponses de l'administration.....	4
Réorganisation.....	5
Mobilité – cycle 2019-9.....	6
Date prévisionnelle de la prochaine CAP nationale.....	6
Coordonnées des élu(e)s en CAP.....	6
Coordonnées du syndicat national - Bulletin d'adhésion.....	6

MTES - MCTRCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Cette CAP s'ouvre alors que le projet de loi dit de « Transformation de la Fonction Publique » est en cours de discussion au Parlement. Ce projet est intrinsèquement un projet d'extermination du service public républicain, du statut des fonctionnaires et par conséquent de destruction des fondations de la République. Ce projet, qui a fait l'objet d'une prétendue concertation, s'est rapidement transformé en consternation pour les syndicats, et exacerbe le mécontentement des agents, et celui-ci était déjà grand ! Ce projet constitue une offensive sans précédent contre le service public républicain, au travers de la remise en cause des CAP à peine constituées, des CHSCT et via l'instauration d'une « prime de départ » - l'indemnité de départ volontaire (IDV) - et de la précarisation de l'emploi public par la généralisation du recrutement sous Contrats à durée déterminée. Il prépare de nouvelles et massives suppressions d'emplois et organise l'abandon et la privatisation de missions de service public au détriment des citoyens et des personnels.

Si **Force Ouvrière s'oppose** à ce projet de loi, c'est parce qu'il vise bien sûr directement les agents, mais aussi plus largement la Fonction publique, son organisation et donc sa capacité à continuer à assurer des missions. La création du Statut général en 1946, lequel porte des droits mais aussi des obligations pour les fonctionnaires, « n'a pas été créé par hasard ». Il est en effet le fondement de la Fonction publique républicaine. C'est le Statut qui garantit l'indépendance des agents, permet aussi de respecter l'égalité de traitement des usagers, permet encore aux agents de résister aux pressions de diverses natures : politiques et économiques... et de mettre en œuvre les lois de la République.

Défendre le statut, c'est défendre la Fonction publique républicaine et les droits des usagers, **Force Ouvrière demande** le retrait de ce texte !

Force Ouvrière condamne ces projets de réformes suicidaires socialement et démocratiquement dont les premières victimes seront les citoyens et les fonctionnaires.

La campagne de dénigrement du ministre des comptes et de l'action publique à l'encontre des fonctionnaires « qui feraient moins de 35h par semaine », l'absence de réponse contradictoire de nos ministres face à ce mensonge éhonté pour défendre leurs agents alors qu'ils se sont vus écrêter un million d'heures supplémentaires de travail entre 2016 et 2017, les déclarations du Chef de l'État, les déclarations de nos ministres et les circulaires « anticipatrices » du Premier Ministre, notamment l'indication de la déconcentration des missions « Transport, Logement, Environnement », cœur des missions de nos ministères, ne font qu'accentuer le sentiment de la volonté d'atomisation du service public et particulièrement celui lié aux missions de nos ministères.

N'oublions pas non plus le projet de contre-réforme des retraites par point, prévu pour cet été qui parachèvera le processus de destruction des droits des salariés.

Face au mépris affiché et aux orientations gouvernementales prises qui remettent en cause les fondements de la République, les missions de service public et détruisent massivement les emplois publics notamment dans nos ministères, il n'y a pas d'alternative, la seule réponse à apporter est la mobilisation de tous les personnels pour s'opposer à ces politiques, **Force Ouvrière appelle les agents des ministères à se défendre collectivement et à organiser le rapport de force nécessaire dès les prochaines semaines.**

Mobilité et promotions :

Force Ouvrière ré-affirme son rejet du projet de loi de « Transformation de la Fonction Publique » et **rappelle** son attachement indéfectible aux CAP nationales, seules garantes d'une égalité de traitement des agents, notamment en matière de mobilité et de promotions.

Régime indemnitaire :

Force Ouvrière rappelle son opposition au RIFSEEP système d'individualisation des rémunérations et **revendique** des régimes indemnitaires revalorisés, liés au corps et aux grades intégrés à termes dans le salaire pour le calcul de la pension.

Plus particulièrement pour les corps techniques, **Force Ouvrière revendique** la dérogation définitive au RIFSEEP et le paiement de l'année de retard des ISS ainsi que la convergence du coefficient des services à 1,20 et la revalorisation de la PSR.

Concernant le corps des dessinateurs, **Force Ouvrière revendique** l'augmentation du coefficient ISS à 12.

Carrières :

Force Ouvrière fustige le PPCR qui enferme la carrière des agents dans deux niveaux de grade avec un début de carrière à peine au-dessus du SMIC pour ce qui concerne les personnels de catégorie C.

PPCR et RIFSEEP sont des outils de maîtrise de la masse salariale utilisés comme tel par l'administration, ces dispositifs ralentissent les carrières des personnels et alliés au gel du point d'indice subi, à l'augmentation de la CSG et des prélèvements des « cotisations retraite » impactent lourdement la rémunération et le pouvoir d'achat des agents.

Force Ouvrière exige une réelle revalorisation de la grille de salaire de la Fonction publique qui ne pénalise pas les personnels.

Par ailleurs, **Force Ouvrière constate** que de plus en plus d'agents de catégories C réalisent des missions d'un niveau supérieur.

De plus, le rapport du CGEDD du Ministère publié en 2013, notamment sur le corps des dessinateurs, le reconnaît explicitement.

Force Ouvrière exige donc une amélioration significative de l'accès à la catégorie B correspondant à la reconnaissance des fonctions exercées, par l'augmentation du nombre de promotions, avec à terme l'intégration de l'ensemble des dessinateurs en catégorie B.

Revendications :

En résumé, les revendications **Force Ouvrière** sont :

- la fixation du premier indice de la grille de salaire égale à 120 % du SMIC.
- la refonte et la réelle revalorisation de la grille de salaire de la Fonction publique permettant à minima un déroulement de carrière complet dans le corps d'appartenance pour atteindre l'indice sommital du dernier niveau de grade, soit un véritable déroulement de carrière, en réduisant la durée dans les échelons.
- que tout agent finisse sa carrière à minima à l'indice terminal du dernier niveau de grade de son corps.
- dans l'immédiat une augmentation des ratios promus/promouvables permettant ce déroulement de carrière complet dans les corps.
- une amélioration significative de l'accès à la catégorie B correspondant à la reconnaissance des fonctions exercées, par l'augmentation du nombre de promotions, avec à terme l'intégration de l'ensemble des dessinateurs en catégorie B.
- une gestion nationale des corps respectant les prérogatives des CAP nationales en matière de mobilité et de promotion.
- un alignement par le haut des montants des régimes indemnitaires sur le plus favorable des agents travaillant dans les Services des Ministères.
- l'intégration de l'ensemble des régimes indemnitaires dans le traitement soumis à pension civile, sans perte du pouvoir d'achat à termes.
- la suppression des zones de gouvernances régionales afin que la carrière des dessinateurs ne dépende pas de quotas régionaux.

Enfin, Madame la Présidente, il est temps que l'administration s'occupe réellement des agents de nos Ministères et notamment des dessinateurs qui ont été depuis plusieurs années malmenés suite aux abandons de missions et réorganisations dogmatiques en cascade et oubliés de toute forme de reconnaissance.

Les dessinateurs et **Force Ouvrière** à leur côté, sont en attente de mesures concrètes.

Force Ouvrière reste mobilisé et met tout en œuvre afin de lutter contre toutes les régressions sociales quelques soient leurs origines, et notamment le projet de loi destructeur de transformation de la Fonction publique et le projet de contre-réforme des retraites à venir et réitère son appel à la mobilisation.

Les élus **Force Ouvrière** à la CAP nationale

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du règlement intérieur,**
- **Désignation des représentants du personnel au sein des commissions de réformes,**
- **Approbation du PV de la CAP du 30 janvier 2018, du 12 avril 2018, 14 juin 2018 et du 20 novembre 2018**
- **Mobilité (cycle 2019-9) :**
- **Questions diverses.**

DÉROULEMENT DE LA CAP ET RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION

OUVERTURE DE LA CAP :

La CAP a commencé à 10h00.

Le secrétariat est assuré par Mme MUNIER Nathalie, FO est désignée comme secrétariat adjoint. Le bureau SG/DRH/G/TERCO2 est représenté par Mme MABIT Sylvie, Mme HANH Sarah, Mme BLANDIN Lorine.

Pour **Force Ouvrière** : HAMZA MADI-ABDOU (DEAL de la Réunion)
BONGENWA-BOSENGI André (DRIEA)
TAUVRY Ghislain (VNF DT NpdC) expert
LESOUDER Anthony (CEREMA Dter Est) expert

RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION :

Mme la Présidente nous fait part que, suite à notre déclaration, les questions d'ordre général (Transformation de la Fonction publique...) ne sont pas dans les champs de compétences de la CAP Nationale et qu'elle n'y répondra pas.

Concernant le RIFSEEP, la dérogation prenant fin au 31 décembre 2019, toujours aucune informations de la part de l'administration quant aux sorts réservés aux dessinateurs au 1^{er} janvier 2020.

RÉORGANISATION

Nom	Prénom	Service d'origine	Service d'accueil	grade	Observation
BURDY	Janique	Service appui aux territoires / Unité instruction ADS - Fiscalité	Service urbanisme et appui aux territoires / Unité instruction ADS - Fiscalité	Dessinateur en chef	Avis favorable
CHARENTREUL	Isabelle	Service planification de l'urbanisme / Unité planification locale des territoires	Service urbanisme et appui aux territoires / Unité planification locale des territoires	Dessinateur en chef	Avis favorable
QUERQUER	Gilles	Service appui aux territoires / Atelier conseil aux territoires	Service urbanisme et appui aux territoires / Atelier conseil aux territoires	Dessinateur en chef	Avis favorable
REBOULLEAU	Frédéric	Service appui aux territoires / Unité instruction ADS - Fiscalité	Service urbanisme et appui aux territoires / Unité instruction ADS - Fiscalité	Dessinateur en chef	Avis favorable
DEMEA	Béatrice	SIMEER/DISE	SIMEER/DI Ouest	Dessinatrice	Avis favorable
FOUJEANNET	Claude	SIMEER/DISE	SIMEER/DI Ouest	Dessinateur en chef	Avis favorable
POIRIER	Loïc	SIMEER/DISE	SIMEER/DI Est	Dessinateur en chef	Avis favorable
DRULIOLLE	Pierre	Agence Moyenne Corrèze	Service des études et stratégies territoriales	Dessinateur en chef	Avis favorable
FROIDFOND	Thierry	Agence Basse Corrèze	Service des études et stratégies territoriales	Dessinateur	Avis favorable
TOUQUET	Patrick	Agence Haute Corrèze	Service des études et stratégies territoriales	Dessinateur en chef	Avis favorable
VALLAUDE	Didier	Agence Basse Corrèze	Service de l'habitat et des territoires durables	Dessinateur en chef	Avis favorable
BATTILLAT	Gérard	Service sécurité prévention des risques / subdivision gestion de la Loire	Service Loire Sécurité Risques / subdivision gestion de la Loire	Dessinateur en chef	Avis favorable

MOBILITÉ – CYCLE 2019-9

Toutes les mobilités sont effectives au **01/09/2019**

Nom	Prénom	Service d'origine	Service d'accueil	grade	Observation
GRARD-LENORMAND	Audrey	DDTM14	DIR NORD-OUEST	Dessinateur	Avis favorable
SOARES	Adam	DIRSO	DDT 81	Dessinateur	Avis favorable

À noter : Possibilité de passer par l'annexe F, si accord des 2 parties, pour modifier la date de prise de poste à plus ou moins 3 mois.

DATE PRÉVISIONNELLE DE LA PROCHAINE CAP NATIONALE

La date de la prochaine CAP n'a pas été communiquée, mais elle est annoncée en décembre 2019.

COORDONNÉES DES ÉLU(E)S EN CAP

Madi-Abdou HAMZA

DEAL 974

Tél. : **02 62 40 27 73**

Mail : Madi-Abdou.Hamza@developpement-durable.gouv.fr

André BONGENGWA-BOSENGI DRIEA

Tél. : **01 41 60 67 43**

Mail : Andre.Bongengwa-Bosengi@developpement-durable.gouv.fr

COORDONNÉES DU SYNDICAT NATIONAL - BULLETIN D'ADHÉSION

Antony LESOUDER, Secrétaire de collège : anthony.lesouder@cerema.fr

Tél. : **03 88 77 79 30**

Permanence Nationale SNP2E-FO : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net

Tél. : **01 40 81 24 20**

Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIÈRE.

Je souhaite adhérer au syndicat national des personnels de l'Équipement et de l'Environnement Force Ouvrière.

NOM : _____ PRÉNOM : _____

GRADE : _____ IM : _____

SERVICE : _____

ADRESSE : _____



:

DATE et SIGNATURE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN P2E-FO

MTES-MCT - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche

92055 - Paris La Défense Cedex 04

Désormais la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. En effet, tous les salariés, même non imposables, bénéficient de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales.